

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2023

*Traitement des déchets
des ménages après collecte*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2023

Traitement des déchets
des ménages après collecte

Présentation du SIL

Historique	02
Le territoire	03
Les compétences	04
Les sites	05
Les actions de prévention et de réduction des déchets	05
L'emploi	06
La concertation et la gouvernance	06

Les indicateurs techniques

Les ordures ménagères et assimilés	07
Les biodéchets	14
Les végétaux	15
Les emballages ménagers recyclables	17

Les indicateurs financiers

Les différents contrats	19
Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public	22
Les dépenses du SIL	24
Les recettes du SIL	26

Les événements marquants de l'année

Travaux Techniques	27
Administratif et Juridique	27

La valorisation

Rappel des objectifs régionaux	29
Valorisation matière ou organique	30

Chiffres clés	32
----------------------------	----



Présentation du SIL

Historique

2005 – Création du Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL)

2007 – Réflexion sur la politique de traitement des ordures ménagères avec pour objectifs d'augmenter la capacité de traitement pour valoriser 100 % des déchets en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

2009 – Adoption du principe de traitement par pré-traitement couplé à la valorisation énergétique en partenariat avec la base aérienne 721.

2015 – Premier coup de pioche du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets

2018 – Mise en service du CMVD Pôle des Jamelles avec la capacité de valoriser 85 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

2022 – La compétence du SIL est élargie au traitement de tous les déchets des ménages et assimilés après collecte.

2022 – Convention d'entente intercommunautaire avec la CDA de La Rochelle, le syndicat CYCLAD pour le traitement des emballages ménagers recyclables.

Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe quatre collectivités territoriales membres :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan ①
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique ②
- la communauté de communes de l'Île-d'Oléron ③
- la communauté de communes du bassin de Marennes ④

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémovac et de la Saintonge Viticole ⑤ au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime) depuis 2017.

Les 4 intercommunalités adhérentes : 72 communes – 186 921 habitants selon la population INSEE.



	Population au 1 ^{er} janvier
CARA	85 271
CARO	63 870
CCBM	15 525
CCIO	22 255
Total SIL	186 921



Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

« Le traitement des déchets ménagers et assimilés après collecte qui elle reste du ressort des EPCI membres. Les opérations de transport, de transit et de regroupement sont rattachées à la compétence traitement.

La compétence traitement des déchets ménagers... s'entend comme toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation sous forme de tri qui précède la valorisation ou l'élimination, après apports des flux par les

EPCI membres sur les centres de traitement ou de transfert. À ce titre le SIL pourra exploiter ou faire exploiter tout équipement relatif à l'exercice de cette compétence et mener toutes études ou actions relatives aux modalités de tri et de traitement de déchets de son ressort.

La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes... qu'elle qu'en soit la forme restent de la compétence des membres au titre de la collecte.

Les opérations de réemploi ou de réutilisation des déchets des membres restent sous la responsabilité des EPCI... »

Statuts au 1^{er} janvier 2022



Les sites

En 2023 le SIL a la charge de plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers (ordures, biodéchets, encombrants, emballages et déchets verts) du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Échillais ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, située à Échillais,
- Une installation de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac.



Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Ces actions peuvent être le résultat de conseils de la part du SIL dans le cadre de son rôle de traitement dans le cycle de vie du déchet. De plus, le SIL tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

En 2023, le SIL a organisé :

- 6 réunions transversales avec les services Environnement des EPCIs membres,
- La refonte du site internet mis en ligne en mai 2023,
- la publication d'11 articles en ligne,
- L'édition d'un document grand public pour décrire le fonctionnement du jury des nez
- 1 visite de centres de tri à destination des Élus et techniciens.



L'emploi

En 2023, le SIL comptait 5 agents

1 agent en surnombre	1 adjoint administratif
2 titulaires	1 adjoint administratif 1 technicien
2 contractuels	1 attaché principal 1 ingénieur (direction)



La concertation et la gouvernance

Le SIL possède un site internet : <http://www.sil-dechets.fr>



En 2023,

- La Commission de Suivi de Site du Centre Multifilières du pôle des Jamelles s'est réunie le 27 septembre 2023
- La Commission de Délégation de service Public : 23 mai 2023

Les instances de décisions se sont quant à elles réunies :

- Le Bureau Syndical : le 14 février, 7 mars, 23 mai, 26 septembre et 1^{er} décembre
- Le Comité Syndical : les 2 et 14 mars, 8 juin, 3 octobre et 15 décembre



Les indicateurs techniques

Les ordures ménagères et déchets assimilés

Autorisation réglementaire

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé, en tonnes / an	Capacité atteinte en 2023, en tonnes	Taux d'utilisation
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971.	Installation de traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets. 2 brûleurs d'allumage et de maintien de puissance installée de 22 MW Capacité horaire de traitement : 9,3 t/h à PCI de 11 600 KJ/kg Capacité annuelle de traitement : 69000 t	69 000	67 663	98,06 %
2782	Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux que ceux mentionnés aux rubriques 2780 et 2781 à l'exclusion des installations réglementées au titre d'une autre législation.	Capacité de l'installation de tri/préparation/stabilisation avant valorisation : 85 000 t/an	85 000	62 473	73,50 %

Réception des déchets

Les unités de valorisation organique et énergétique du CMVD ont reçu 81 632 tonnes de déchets :

- 56 289 tonnes d'OM SIL
- 25 434 tonnes de déchets tiers (assimilés OM - refus CS - déchetterie - DAE)

Les ordures ménagères et déchets assimilés du SIL

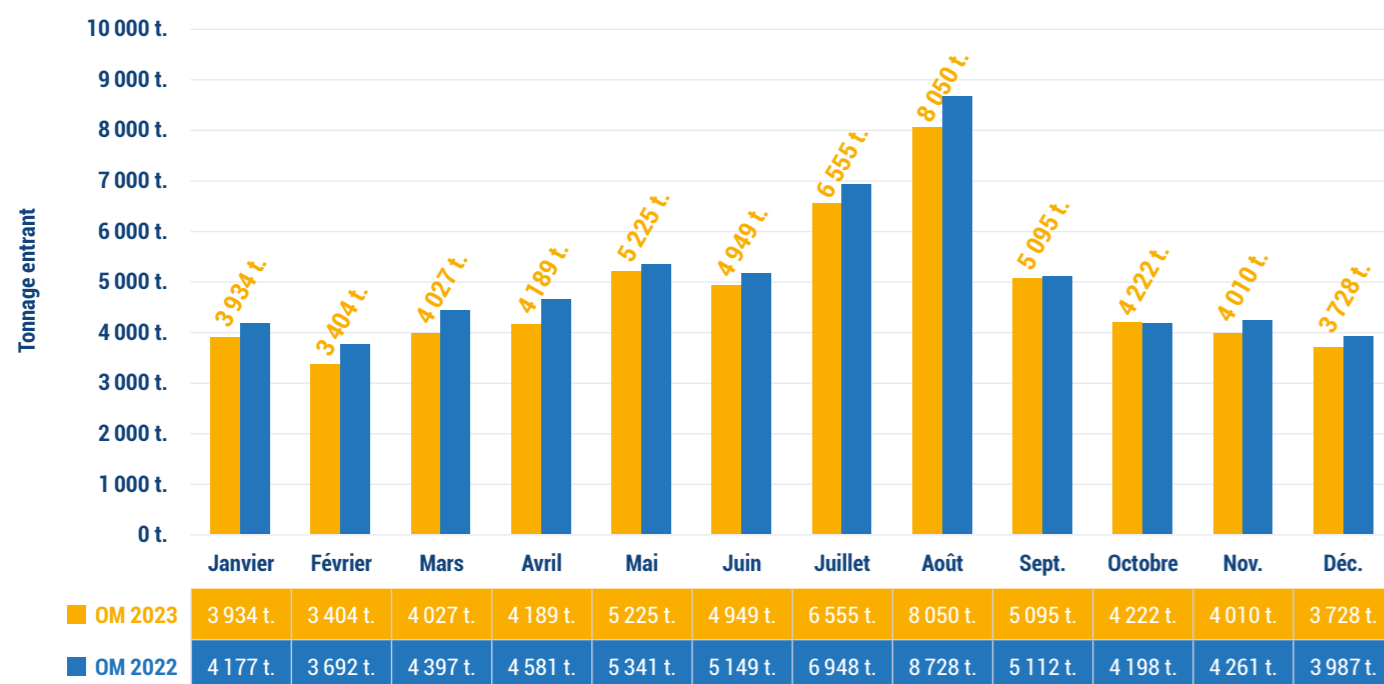
Les apporteurs du SIL (membres et syndicat sous convention) ont amené 57 388 tonnes d'ordures ménagères assimilées.



Tonnage OMr réel réceptionné sur l'année

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	2023
CDA Royan Atlantique	29 250	28 359	29 611	28 744	27 743
CDA Rochefort Océan	17 324	17 115	17 683	17 273	17 018
CDC Île d'Oléron	12 628	11 267	10 650	9 200	7 828
CDC Marennes	2 739	2 698	2 756	2 697	2 103
CYCLAD-CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 897	2 956	3 005	2 659	2 103
TOTAL TONNES	64 838	62 395	63 705	60 572	57 388

Évolution saisonnière des ordures ménagères



Production d'ordures ménagères en kg par habitant par an

	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
CDA Royan Atlantique	343,57 K	325,35 K	-5,3 %
CDA Rochefort Océan	266,27 K	266,44 K	-0,1 %
CDC Île d'Oléron	425,45 K	351,72 K	-17,3 %
CDC Marennes	174,14 K	173,70 K	-0,3 %

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL poursuit sa baisse grâce aux actions des collectivités en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

Les déchets des apporteurs tiers

SOVAL, dans le cadre de son contrat de délégation de service public, a pris en charge sur le CMVD 25 434 tonnes de déchets d'apporteurs tiers. Ces déchets sont pour la plupart des tout-venants de déchèteries, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals issus de gros producteurs, et des refus du tri sélectif.

Les tonnages déchets tiers :

- 6 187 tonnes d'ordures ménagères et assimilées de tiers,
- 3 167 tonnes de refus de collecte sélective,
- 7 472 tonnes d'encombrants ou tout-venant de déchèteries,
- 8 608 tonnes de DAE (Déchets d'activités économiques)



	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution entre 2019 et 2023
Apporteurs tiers	21 543 t.	16 101 t.	15 255 t.	20 345 t.	25 434 t.	18,6 %

Les tonnages traités

	2021	2022	2023
Total Omr Réceptionnées	59 111 t.	61 775 t.	62 473 t.
Apport déchets UVE*	56 106 t.	68 562 t.	65 916 t.
Déchets incinérés UVE**	57 810 t.	66 940 t.	67 663 t.

* DAE+ refus de tri de CS + encombrants de déchetterie (pesées en entrée de site) et le stabilisat issu des tunnels ordures ménagères (tonnage estimé)

** Tonnage relevé par le peson du grappin pont roulant
Il y a donc un écart entre * et ** qui s'explique aussi par un stock fosse

En 2023 la totalité des déchets ménagers des apporteurs (membres ou sous convention) du SIL ont été traités sur le CMVD (Centre Multifilière de Valorisation des Déchets).

Le stock de balles d'ordures ménagères réalisé à l'été 2023 était de 3 874 balles. En date du 31 décembre 2023, il restait 1 195 balles d'ordures ménagères en stock.

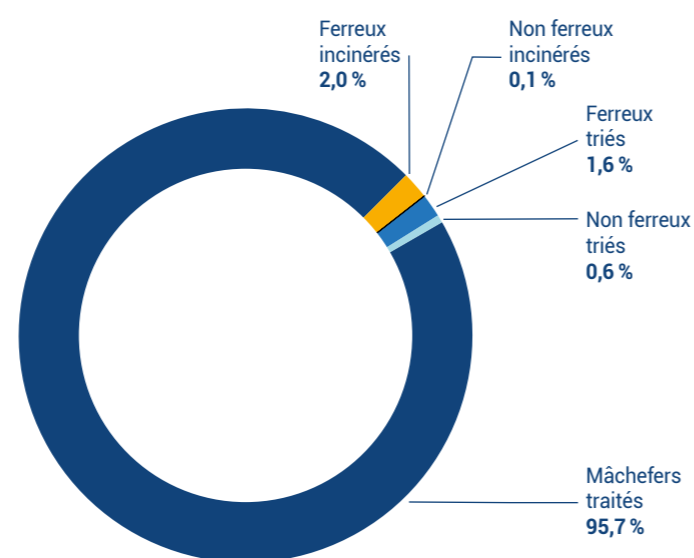
Valorisation matière au CMVD

En 2023, le fonctionnement des installations a permis de valoriser sous forme matière, 34 % des déchets traités, grâce aux opérations de tri des ordures ménagères (déferrailage) et à la réutilisation des mâchefers.

Valorisation matière 2023 :

- 829 tonnes de métaux ferreux
- 171 tonnes de métaux non ferreux
- 22 163 tonnes mâchefers valorisés

Encore trop de métaux se retrouvent au CMVD alors qu'ils auraient pu être triés à la source pour être directement recyclés.



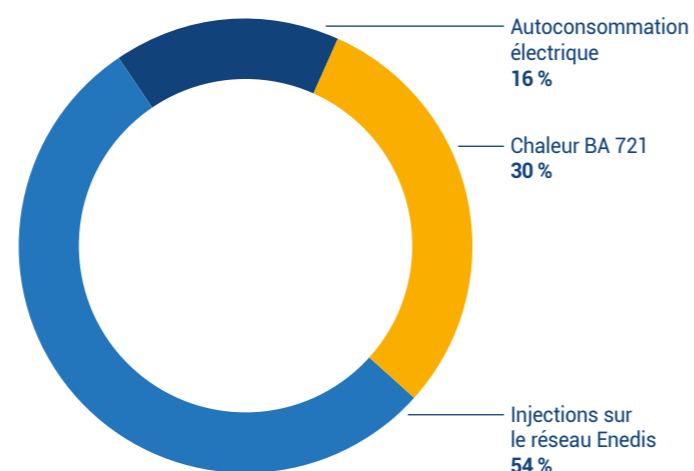
Valorisation matière des déchets CMVD 2023 (hors biodéchets)

Valorisation matière au CMVD

En 2023, près 15 378 MWh de chaleur ont été vendus à la Base aérienne 721, ce qui représente l'équivalence de la consommation en eau chaude sanitaire et chauffage de 3 337 personnes.

28 269 MWh d'électricité ont été injectés sur le réseau ENEDIS, soit l'équivalence de la consommation électrique de 13 012 personnes.

La production électrique rendue aux usagers représente environ 3,6 fois de la population de la ville d'Échillais.



Valorisation énergétique des déchets 2023

Résidus de traitement

À l'issue du processus de traitement, il reste des matières non valorisables : les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, dit REFIOM.

Tonnes incinérées		67 663
Tonnes de résidus ultimes de traitement	REFIOM	2 730
	Stabilisat	479

Sur 2023, le CMVD a dû gérer l'élimination de stabilisats jusqu'à l'évolution de process.

Taux de valorisation associé à la performance de l'UVE

	2023
Taux de performance énergétique R1*	73,43 %
Taux de valorisation matière**	34 %

* Données exploitant

** Tx = (mâchefers+ métaux ferreux et non ferreux) / tonnage incinéré

Depuis juin 2023, dans le cadre de l'expertise judiciaire en cours, le bâtiment mâchefers n'est plus exploité. Le mâchefer brut est récupéré directement en sortie de four avant d'être transféré en installation de traitement.

En 2023, conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire du 20/09/2021, une partie du stabilisat d'OMr a été enfouie sur le site de l'ISDND de Lapouyade (33). Cela représente 479 tonnes. Courant 2023, l'évolution de process a permis de réinsérer le stabilisat dans le process d'incinération et de gérer l'ensemble du déchet sur site en valorisation énergétique.

En 2023, 95.26 % des déchets incinérés sur le site ont été valorisés.

Les quantités de mâchefers présentées dans ce rapport après juin 2023 sont celles exportées avant traitement :

- le mâchefer sortant entre janvier et mai 2023 est mûré, sec et ne contient plus de métaux. Il est prêt à la réutilisation.
- le mâchefer sortant entre juin et décembre 2023 est non traité, et humide, il contient des métaux ferreux et non ferreux, la densité est donc plus importante. Le taux de valorisation à la sortie du CMVD n'est donc pas comparable au Taux 2022. Le mâchefer est traité par maturation et tri sur une plateforme externalisée avant d'être valorisé par réutilisation.



Bilan environnemental et impact sanitaire

a. Impact atmosphérique

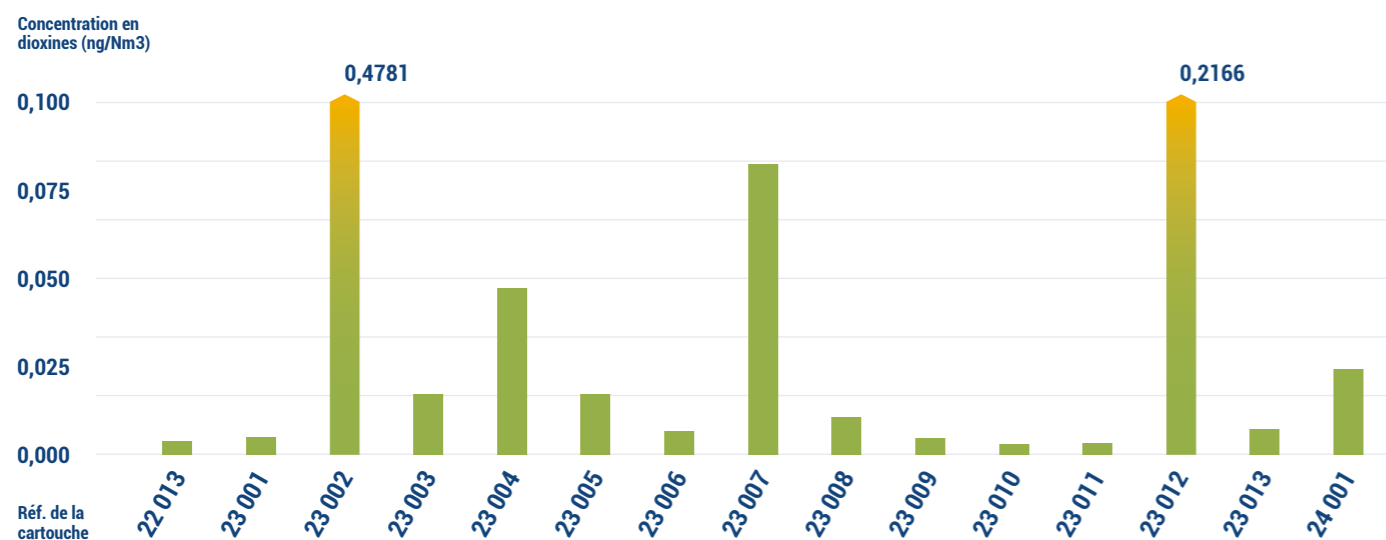
En 2023, sur les 60 h de dépassement horaire autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, 13 h seulement ont été enregistrées dont :

	Jan. 23	Fév. 23	Mars 23	Avr. 23	Mai 23	Juin 23	Juill. 23	Août 23	Sept. 23	Oct. 23	Nov. 23	Déc. 23	Total
HCl	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	2,0 h	0,0 h	2,5 h
SO2	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0,5 h	0,0 h	1,0 h
CO	0,5 h	0,0 h	2,5 h	1,0 h	0,0 h	0,5 h	1,5 h	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0,0 h	7,5 h
NOx	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
NH3	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
HF	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
COT	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0,0 h	0,5 h
Poussières	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h
Cumul	0,5 h	0,5 h	3,0 h	4,5 h	4,5 h	5,0 h	6,5 h	7,5 h	7,5 h	8,0 h	13,0 h	13,0 h	13,0 h
Dispo TECORA	99,69 %	99,84 %	99,97 %	99,88 %	99,92 %	94,83 %	99,91 %	99,54 %	99,91 %	99,85 %	99,65 %	99,95 %	99,41 %

Aucun dépassement journalier n'a été observé. **L'installation répond donc aux obligations réglementaires.**

Concernant les concentrations en dioxines relatives aux analyses en semi-continue (cartouches), il y a eu 2 dépassements sur l'année 2023 :

- Janvier 2023 : Suite à une chute du grappin



dans la trémie, arrêt d'urgence du four entraînant un dépassement de la cartouche 23 002. La situation est revenue à la normale sur la cartouche de prélèvement suivante.

- Novembre 2023 : 2 incidents d'exploitation ont engendré des arrêts / redémarrages de four entraînant un dépassement de la cartouche 23 012.

b. Observatoire des odeurs du CMVD

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé depuis 2018, de volontaires dans un rayon de 4 km autour du site. En 2023, le nombre de riverains présent dans le jury de nez était de 22. Le suivi olfactif pour l'année 2023 a été réalisé avec la participation active de 6 volontaires formées conformément à la norme NF X43-103. Sur l'ensemble de l'année 2023, plus de **1 000 observations olfactives ont été réalisées avec seulement un signalement d'odeur.**

c. Plan de Surveillance Environnemental

L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations en dioxines et furannes, et des métaux dans les éléments environnementaux suivants : lichens, sols, retombées atmosphériques, herbes, air ambiant, légumes de potagers. Le PSE autour du CMVD d'Échillais repose sur des campagnes de mesures annuelles permettant d'évaluer l'impact de l'installation sur son environnement. Il s'appuie également

sur l'étude réalisée en 2013 définissant l'état initial de la zone d'étude ainsi que le rapport de synthèse du programme 2018.

Bilan du Programme de suivi environnemental pour 2023

Le présent rapport décrit les résultats du programme de surveillance environnementale de 2023, en période de fonctionnement nominal du CMVD, sur les matrices retombées atmosphériques et air ambiant. Les résultats sont comparés aux précédentes campagnes de mesure mais aussi à ceux de l'étude réalisée en 2013 par BioMonitor (rapport 13-RA-05-NP-08) définissant l'état initial de la zone d'étude, avant la mise en route de l'installation dans sa configuration actuelle.

Les résultats de la campagne de surveillance menée en 2023 autour du CMVD d'Échillais ne révèlent aucun impact de l'installation sur son environnement, que ce soit en comparaison au témoin local, aux valeurs repères et/ou de gestion ou encore aux résultats obtenus lors de l'état initial réalisé en 2013.



Les biodéchets

Rubriques	Libellé	Détail des installations ou activités correspondantes	Volume autorisé	Capacité atteinte en 2023	Taux d'utilisation
2 780	A	Installation de compostage des déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation : 2. Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industrie agroalimentaire, seuls ou en mélange de déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1 : a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20 t/j	Compostage des biodéchets triés à la source entrant dans les tunnels de fermentation. Capacité 45 581 t/an Capacité 228 t/j	680 t	1,49 %

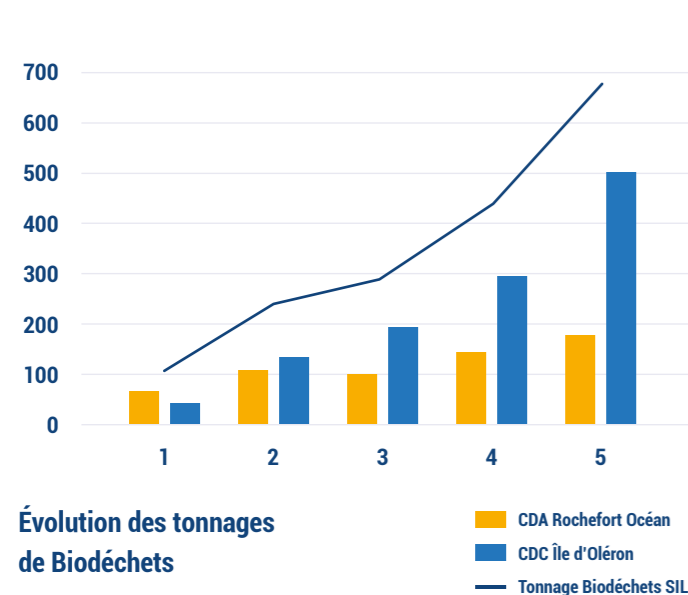
Certains EPCI ont anticipé la réglementation de 2024 sur le tri à la source des biodéchets et utilisent d'ores et déjà l'outil proposé par le SIL au CMVD. Ils ont apporté au SIL 680 tonnes en 2023, soit une

augmentation de 35,3 % par rapport à 2022. L'objectif fixé pour 2023 de 550 tonnes a donc été très largement atteint.

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	2023
CDA Royan Atlantique	0	0	0	0	0
CDA Rochefort Océan	66	106	99	143	179
CDC Île d'Oléron	41	135	192	297	501
CDC Marennes	0	0	0	0	0
TOTAL Bio déchets SIL	106	241	290	440	680

Évolution entre 2019 et 2023	Évolution entre 2022 et 2023
171,3 %	24,6 %
1 133,2 %	68,9 %
84,3 %	35,3 %

Le tonnage annuel n'a pas cessé d'augmenter depuis 2019, soit une augmentation de 84 % en 5 ans.



Les végétaux

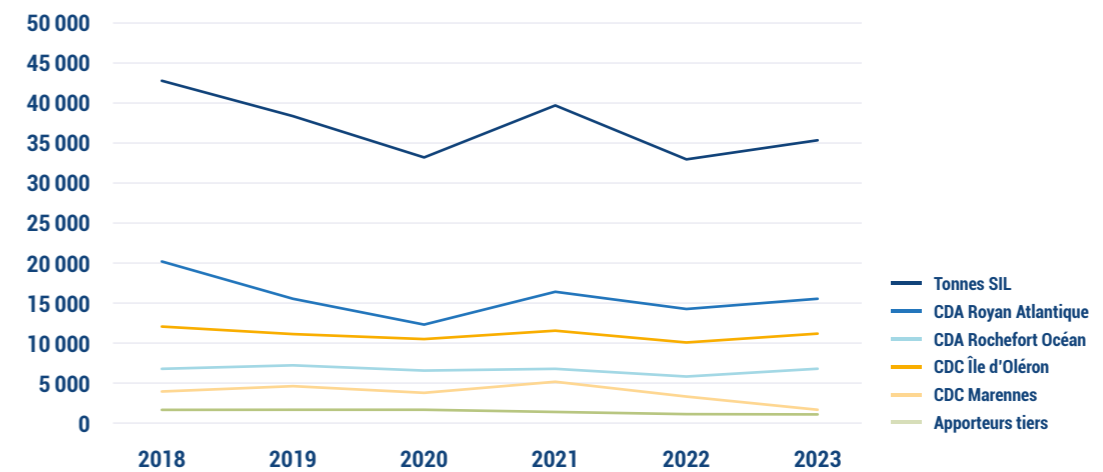
Les tonnages reçus

En 2023, le SIL a traité 35 368 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 905 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers soit un tonnage global traité

de 36 273 tonnes. Les déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises...) ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.



Apporteurs du SIL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution entre 2018 et 2023
Tonnes SIL	42 861	38 512	33 358	39 853	33 088	35 368	- 17,48
CDA Royan Atlantique	19 937	15 342	12 061	16 209	14 080	15 404	- 22,74
CDA Rochefort Océan	6 516	6 960	6 325	6 562	5 282	6 574	+ 0,88
CDC Île d'Oléron	11 676	10 991	10 279	11 350	9 895	10 993	- 5,85
CDC Marennes	3 592	3 951	3 401	4 646	3 068	1 492	- 58,46
Apporteurs tiers	1 140	1 178	1 292	1 086	763	905	- 20,61



Tonnage par collectivité

Les modes de traitement



Soit en broyage sur site pour les végétaux de la CARA et de la CCBM, avec épandage chez des agriculteurs de proximité jusqu'au 30 juin puis transfert vers une plateforme de compostage pour la deuxième partie de l'année. En effet, le SIL a souhaité faire évoluer la qualité du traitement depuis le 1^{er} juillet 2023.

Soit en compostage sur les plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, pour les végétaux de la CARO, de la CCIO.



Les emballages ménagers recyclables

Depuis 2022 le SIL porte la compétence du traitement des emballages ménagers. Ces derniers sont traités via des marchés publics que chaque EPCI membres a transférés au Sil ou que le Syndicat a contracté en son nom.

Les emballages ménagers recyclables suivent les schémas de traitement suivant :

- Pour la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri de Poitiers (Vienne).
- Pour la Communauté d'agglomération de

Royan Atlantique, les EMR sont transportés sur le quai de transfert Médis pour optimiser le transport vers le centre de tri à Illats (Gironde).

- Pour la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, les EMR sont transportés au quai de transfert de Saint Pierre pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).
- Pour la Communauté de communes du Bassin de Marennes, les EMR sont transportés sur le quai de transfert du prestataire à Rochefort pour optimiser le transport vers le centre de tri d'Atrion à Mornac (Charente).

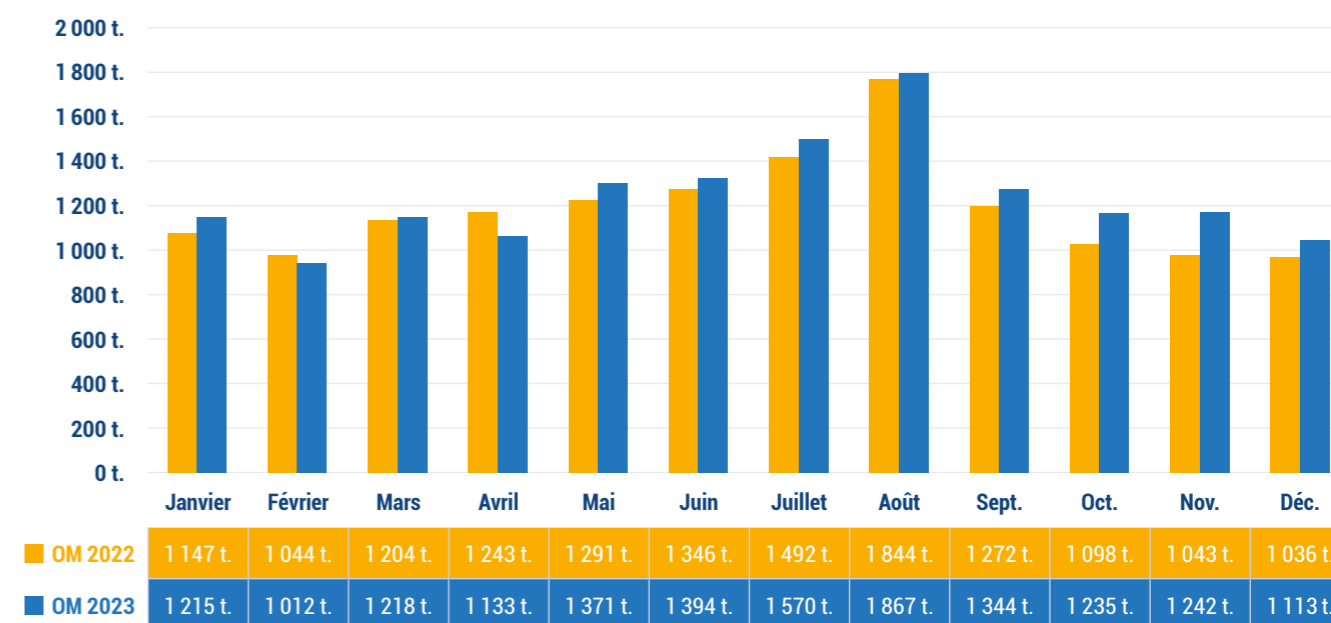
Les tonnages traités

Tonnages Emballages Ménagers Recyclables

EPCI membres du SIL	2022	2023
CDA Royan Atlantique	6 921	6 909
CDA Rochefort Océan	4 083	4 466
CDC Île d'Oléron	3 330	3 542
CDC Marennes	754	799
Tonnage EMR SIL	15 088	15 716



Évolution du tonnage EMR global



Pourcentage des refus de tri

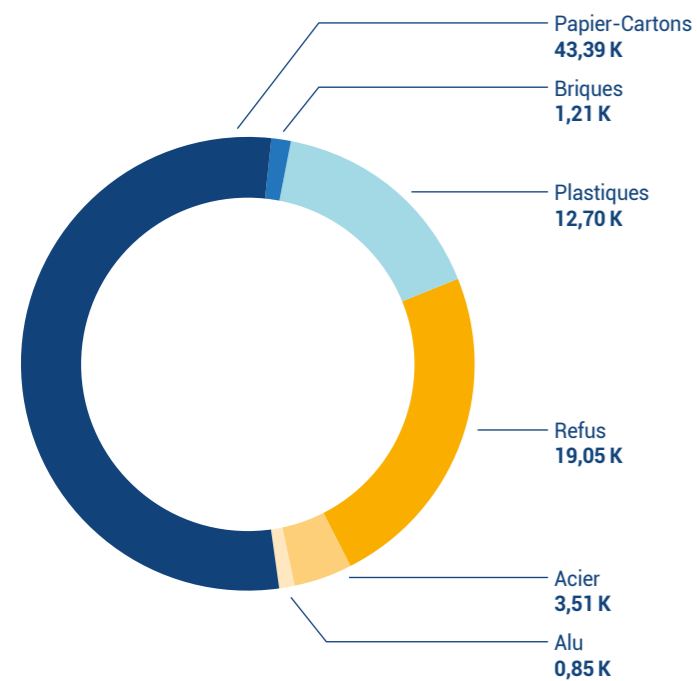
Le pourcentage global du SIL des refus de tri représente 21.65 % des Emballages Ménagers Recyclables.

% de refus de tri	2023
CDA Royan Atlantique	21,54 %
CDA Rochefort Océan	13,06 %
CDC Île d'Oléron	29,50 %
CDC Marennes	35,83 %

À noter que la CDC du Bassin de Marennes ne collecte pas les journaux magazines avec ses emballages mais en point d'apport volontaire. Le taux de refus de tri de cette collectivité ne peut donc pas être comparé avec celui de ses voisins qui collectent les journaux magazines en mélange avec les emballages.

La valorisation des emballages

Le tri des emballages ménagers et du papier est de la compétence du SIL. La valorisation des matériaux à la sortie des centres de tri reste gérée par chacun des EPCI membres.



Les refus de tri sont valorisés en énergie.



Caractérisation des emballages ménagers recyclables.



Les indicateurs financiers

Les différents contrats

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge utilise une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

	Objet	Lots	Fournisseur	Date début	Date fin	Montant annuel réalisé 2023
Centres de transfert	Exploitation du Centre de transfert de Médis + Transport EMB	1- Exploitation du Centre de transfert de Médis et transport OM (CARA)	Suez RV Sud-Ouest	01/06/2020	31/05/2024	683 661,79 €
		2- Exploitation et transport EMB Médis (CARA)	Suez RV Sud-Ouest	01/06/2020	31/05/2024	434 207,99 €
	Exploitation du Centre de transfert de Saint-Pierre d'Oléron, transport d'ordures ménagères et transport des emballages et papiers	Exploitation du Centre de transfert de déchets de Saint-Pierre d'Oléron et transport des déchets OMR (CCIO)	Suez	01/02/2023	31/01/2028	249 410,34 €
		Transport des emballages et papiers du Centre de stockage de Saint-Pierre d'Oléron vers un centre DE3 Traitement (CCIO)	Nicollin	01/02/2023	31/01/2028	186 824,12 €
Déchets verts	Exploitation Plateforme de Grézac (déchets verts) (CARA)	Exploitation Plateforme de Grézac (déchets verts) (CARA)	Sede Environnement / Gorichon	01/07/2023	30/06/2028	200 018,52 €
	Exploitation Plateforme St-Just (déchets verts) (CCBM)	Exploitation plateforme St-Just (déchets verts) (CCBM)	Sede Environnement / Gorichon	01/07/2023	30/06/2028	11 328,00 €
Traitement EMR	Tri déchets ménagers assimilés (CCIO)	Tri déchets ménagers assimilés (CCIO)	Calitom	01/01/2023	31/12/2024	808 360,73 €
	Transfert matériaux recyclables verre et cartons (CARO)	Lot n°2 : réception Transfert des papiers cartons	Suez RV Sud-Ouest	01/01/2017	31/12/2023	1 329 278,29 €
	Tri conditionnement matériaux recyclés (CARA)	Tri conditionnement matériaux recyclés (CARA)	Coved SAS	01/01/2022	31/12/2024	1 560 668,73 €
	Col tri transport déchets Cs volontaire (CCBM)	Transfert et transport des EMR	Suez RV Transport des EMR	01/01/2022	31/12/2024	79 360,03 €
Tri EMR		Calitom	01/01/2022	31/12/2024	170 242,82 €	
OM	DSP	DSP	Soval Nord	25/07/2015	31/07/2027	6 462 576,78 €



Salle de commandes et de supervision du CMVD d'Échillais.



Plateforme de compostage des végétaux d'Échillais.



Agent du CMVD en équipement de protection individuel.



Zone de compostage des biodéchets triés à la source.



Relevé sanitaire des plantations de reboisement à Échillais.

Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public

Le délégataire produit chaque année avant le 30 avril suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel de gestion établi suivant les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Le SIL a ensuite 4 mois pour formuler des remarques. Les comptes d'exploitations présentés dans ce rapport sont ceux de 2022 et 2023.

Dans le contexte de l'expertise, le surplus de charge de personnels cité au 2.1 (conducteurs de tombereaux de mâchefers) est remboursé par le SIL dans le cadre d'un protocole SIL/SOVAL.

CMVD Échillais – Compte d'exploitation 2023

	Réel 2022	Réel 2023	Écart 2023/2022	
1 – Recettes				
1.1 - Recette fixe exploitation installations de traitement OMR FOMR	3 181 318	3 471 023	289 705	Avenants 7 et 8
1.2 - Recette proportionnelles OMR POMR X tonnage OMR SIL	2 048 803	2 177 053	128 250	Avenants 7 et 8
1.3 - Recette proportionnelles Biodéchets PBIO X tonnage biodéchet SIL	6 216	10 595	4 379	
1.4 - Recette fixe exploitation déchets vert FDV		0	0	
1.5- Recette proportionnelles exploitation plateforme de compostage PDV X tonnages DV SIL	167 481	222 577	55 096	
1.6 - Recette encombrant / DIB / OM apporté par le délégataire		0	0	
1.7 - Recette DIB apportés par le délégataire	2 090 754	2 524 183	433 429	+ 4kt de DIB tiers + Effet pris
1.8 - Recette Déchets vert apportés par le délégataire	50 473	46 929	- 3 544	
1.9 - Recette Biodéchets apportés par le délégataire		6 022	6 022	
1.10 - Recettes Valorisation compost déchets vert	11 752	8 739	- 3 013	
1.11 - Recettes Valorisation compost OMR et biodéchets - SIL		0	0	
1.12 - Recettes ventes matériaux ferreux	136 670	80 879	- 55 791	Arrêt chaîne de tri mâchefer en juin 2023
1.13 - Recettes ventes matériaux non ferreux	155 256	62 926	- 92 330	Arrêt chaîne de tri mâchefer en juin 2023
1.14 - Recettes ventes de chaleurs	604 041	599 474	- 4 567	
1.15 - Recettes Prime fixe vente électrique		0	0	
1.16 - Recettes part proportionnelle vente d'énergie électrique	1 927 761	1 807 938	- 119 823	Baisse PCI déchets et tonnages entrants
1.17 - Reprise dotation au fond GER (= poste 4)	1 484 616	1 159 362	- 325 254	
1.18 - Valorisation Fond GER	0	0	0	
Recettes autres	293 020	1 155 476	562 456	Avenants 7 et 8
TGAP	1 097 000	985 914	- 111 086	
1 – Total Recettes	13 555 161	14 319 090	763 929	

	Réel 2022	Réel 2023	Écart 2023/2022	
2 – Charges fixes d'exploitation				
2.1 - Personnel	1 946 494	2 298 826	352 332	Intérimaires tombereaux mâchefers
2.2 - Abonnement EDF		0	0	
2.3 - Autres abonnements		0	0	
2.4 - Assurances	501 922	536 093	34 171	
2.5 - Contrôles réglementaires	181 122	147 951	- 33 171	
2.6 - Entretien courant	320 488	320 488	0	
2.7 - Amortissement	138 133	129 885	- 8 248	
2.8 - Frais d'étude /certification/suivie de travaux	208 356	208 356	0	
2.9 - Frais de gestion	78 632	78 632	0	
2.10 - Taxe CET	96 900	55 823	- 41 077	
2.10 - Taxe communale d'accueil	97 535	99 803	2 268	
2.10 - Taxe C3S (ex-Organic)	14 521	9 799	- 4 722	
2.10 - TICFE	- 18 235	32 351	50 586	
2.10 - Autres (préciser) / Fournitures adminis + IT & Telecom + Merling	44 057	49 145	5 088	
2 – Total Recettes	3 609 925	3 967 152	357 227	

	Réel 2022	Réel 2023	Écart 2023/2022	
3 – Charges proportionnelles d'exploitation				
3.1 - Achat Électricité	1 946 494	2 298 826	352 332	Intérimaires tombereaux mâchefers
3.2 - Eau	28 337	28 337	- 3 000	
3.3 - Entretien courant et petit consommable	555 513	739 068	183 555	
3.4 - Combustibles (Fioul)	250 625	294 787	44 162	
3.5 - Réactifs traitement des fumées	629 626	716 176	86 550	
3.6 - Réactifs de traitement d'air	35 775	37 308	1 533	
3.7 - Réactif de traitement d'eau	6 095	6 409	314	
3.8 - Consommable pour balles		0	0	
3.9 - REFIOM traitement thermique	602 148	634 265	32 117	
3.10 - Mâchefers non valorisables		0	0	
3.11 - Mâchefers valorisables et valorisés		0	0	
3.12 - Mâchefers valorisables non valorisés	569 605	896 260	326 655	Externalisation du traitement des mâchefers
3.13 - Valorisation compost		0	0	
3.14 - Autres - Traitement des déchets verts, structurant	87 592	110 802	23 210	
3.15 - Frais de Gestion	669 744	779 780	110 036	
3.16 - TGAP	797 906	886 260	88 354	
Autres charges (dont enfouissement, transport, pénalités, créances clients...)	1 533 003	712 669	- 820 334	
3 – Total Charges Professionnelles	5 874 334	6 075 646	201 312	

Le surplus de charge au 3.12 lié à l'expertise, est remboursé par le SIL dans le cadre d'un protocole SIL/SOVAL.

	Réel 2022	Réel 2023	Écart 2023/2022	
4 – Total Charges Gros entretien renouvellement	1 703 777	1 794 014	90 237	
5 – Fond de Gros entretien renouvellement				
5.1 - Dotation au Fond GER DGER	1 122 009	1 159 362	37 353	
5.1 - Solde du fond GER	- 219 161	- 853 813	- 634 652	
5.2 - Valorisation du fond (= poste 1.18)	0	0	0	
5 – Total Fond de Gros entretien renouvellement	1 122 009	1 159 362	37 353	
6 – Intéressement SIL				
6.1 - Déchets tiers	730 943	1 097 083	366 140	
6.2 - Ventes de Chaleurs	500 146	534 176	34 030	
6.3 - Ventes d'électricité	756 041	372 653	- 383 388	
6.4 - Ventes matériaux	157 570	124 911	- 32 659	
Intéressements années antérieures		0	0	
6 – Intéressement SIL	2 144 700	2 128 823	- 15 877	
7 – Total Charges	14 454 745	15 124 997	670 252	
8 – Résultat d'Exploitations	- 899 584	- 805 907	93 678	
9 – Frais financiers	0	0	0	
10 – Résultats	- 899 584	- 805 907	93 678	
Solde Fond GER (poste 5 – poste 1.17)	- 581 768	- 634 652	- 52 884	

Les charges remboursées par le SIL à SOVAL, dans le cadre du protocole SIL/SOVAL, liées à l'expertise seront présentées au sapiteur financier de l'expertise pour prise en compte des préjudices du SIL.

Les dépenses du SIL

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères, des emballages et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à l'amortissement des sites et de leurs équipements y compris les frais financiers.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	CA 2023
011	Charges à caractère général			14 182 326,68
		60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 501 814,99
		6041	Traitement des déchets ménagers	7 627 887,61
		6042	Traitement du biodéchets	11 051,02
		6043	Traitement des déchets verts	922 466,59
		6044	Traitement du stabilisat	94 694,17
		6045	Traitement des EMR	4 843 750,35
		606	Achats non stockés	1 965,25
		61	SERVICES EXTÉRIEURS	414 045,66
		62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	164 306,03
		63	IMPÔTS ET TAXES	102 160,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			319 698,35
65	Indemnités des élus			81 531,50
66	Charges financières			2 253 602,57
67	Charges exceptionnelles			521 147,10
68	Provisions pour risque			0,00
022	Dépenses imprévues			0,00
023	Virement à la section d'investissement			0,00
042	Amortissements			3 118 776,72
Total général				20 477 082,92

Les dépenses d'investissement

Chapitres	Désignation	CA 2023
020	Dépenses imprévues	0,00
1 641	Emprunts en euros	3 452 169,76
020	Immobilisations incorporelles	75 543,59
021	Investissements	359 100,18
023	Investissements en cours	443 767,47
041	Opérations patrimoniales	13 300,00
Total général		4 343 881,00



Pont-bascule de contrôle de pesée à l'entrée du CMVD.



Stockage de balles d'ordures ménagères en prévision des variations saisonnières.



Cheminée de rejet atmosphérique du CMVD.



Salle de transformation de la vapeur en électricité ; en bleu: la turbine.

Les recettes du SIL

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du SIL proviennent principalement des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	CA 2023
013	Atténuations de charges			2 174,40
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			2 750 744,28
		7031	Ventes matériaux ferreux et non-ferreux	193 584,23
		7061	Recette déchets ménagers	1 383 154,22
		7062	Vente chaleur	637 050,69
		7063	Recette déchets verts	8 269,00
		7064	Vente électricité	526 801,40
		7065	Recette Tiers Biodéchets	1 885,00
74	Subventions d'exploitation			17 834 193,08
75	Autres produits de gestion courante			0,86
76	Produits financiers			520 509,90
77	Produits exceptionnels			42 436,94
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			852 755,48
Total général				22 002 814,94

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements proviennent de l'excédent reporté et des amortissements principalement liés à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.

Chapitres	Désignation	CA 2023
001	Excédent d'investissement reporté	585 891,35
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
028	Amortissements	3 118 776,72
041	Opérations patrimoniales	13 300,00
Total général		3 717 968,07



Travaux Techniques

Administratif et Juridique

Sur les CMVD d'Échillais

- Confortement du bâtiment de stockage des mâchefers,
- Construction d'un mur de séparation de la fosse UVO à la demande de la DREAL,
- Travaux de conformité BREF (complément de mesures atmosphériques),
- Entretien des plantations.



Mouvement du personnel

- Départ de l'agent en surnombre en décembre,
- Création d'un poste de Chargé de mission conformité réglementaire ICPE en décembre.

Confortement modulaire du bâtiment de maturation des mâchefers.



DSP du CMVD d'Échillais :

- Porter à connaissance Évolution de process
- Dérogation pour le traitement du mâchefer
- Deux inspections DREAL du CMVD
- Une inspection DREAL de la plateforme de compostage d'Échillais
- Lancement d'une étude de faisabilité de mise en conformité de la plateforme de compostage d'Échillais.



Contrats et conventions :

- Participation à la mise en concurrence pour la reconstruction du centre de tri de Salles sur Mer en entente avec la CA La Rochelle et CYCLAD,
- Attributions de 12 lots de marchés publics :
 - Transfert des OM et EMR, traitement des végétaux de la CCIO,
 - Réception, transport et tri de la CARO,
 - Traitement des végétaux de la CARA et de la CCBM,
 - Assurances,
 - Circuit pédagogique du CMVD.
- Poursuite de l'expertise judiciaire lancée en mai 2021 concernant les dysfonctionnements du CMVD d'Échillais.
- Signature de l'Avenant 8 du contrat de DSP du CMVD, portant sur la mise aux normes liée au BREF incinération, la mise en balles, le déclassement des indésirables de biodéchets triés à la source et la mise à jour des pénalités du contrat.



Communication :

- Nouveau site internet
- Deux visites des centres de tri à Mornac (16) et Poitiers (86),
- Édition d'un flyer sur le Jury des nez du CMVD.



Rappel des objectifs régionaux

Valorisation sous forme matière 55 % des déchets non dangereux, non inertes en 2020 et 65 % en 2025. Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025.

L'article L. 541-1 du Code de l'Environnement fixe l'objectif, pour 2020, d'orienter 55 % des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes

vers une filière de valorisation matière ou organique. Cet objectif est de 65 % à l'échéance 2025. Cet indicateur calcule, dans le gisement des déchets non dangereux et non inertes pris en charge par le service public de gestion des déchets, la part dont la destination primaire déclarée est un site dédié à la valorisation matière ou organique.

Ci-dessous le bilan du SIL émis le 18 novembre 2022 dans le rapport de la CRC.

Les indicateurs de suivi du PRPGD de Nouvelle-Aquitaine

Objectifs régionaux de valorisation	Bilan en Nouvelle-Aquitaine	Bilan SIL
Valorisation sous forme matière 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025.	En 2020, avec 57,6% des déchets non dangereux non inertes qui font l'objet d'une valorisation matière, l'objectif à horizon 2020 est dépassé.	25 % de valorisation sous forme matière en 2020
Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025.	En moyenne, un composteur est distribué pour huit habitants en maison individuelle, dont un composteur pour six habitants en Charente-Maritime. La collecte des biodéchets est peu développée et représente 35 418 tonnes en 2020.	240 tonnes en 2020

Source : conseil régional Nouvelle-Aquitaine - AREC-ORDEC

Valorisation matière ou organique

La collecte de l'ensemble des flux reste de la compétence des EPCI. À ce titre, chaque collectivité choisie la stratégie de collecte et de mode de traitement :

Le verre, les gros cartons, les déchets collectés en déchetterie restent gérés par les EPCI en direct. Certains EPCI collectent et traitent

leurs journaux magazines en flux séparés, ces derniers ne sont pas reçus par le SIL.

Certains EPCI ont anticipé la réglementation de 2024 sur le tri à la source des biodéchets et utilisent d'ores et déjà l'outil proposé par le SIL au CMVD. Ils ont apporté au SIL 680 tonnes en 2023.



Valorisation matière 2023

	Incinérables ¹	EMR ²	Végétaux	Biodéchets	Total
Total entrant	56 289	15 716	35 368	680	108 053
Ferreux et non ferreux	1 000				
Mâchefers ³	18 437				
Refus de tri		3 167			
Tonnage valorisé	19 437	12 549	35 368	680	68 034
Taux de valorisation matière	34,50 %	79,80 %	100,00 %	100,00 %	63,00 %

¹ Ordures Ménagères résiduelles
² Emballages ménagers recyclables
³ SIL au prorata des OM

Les EPCI restent maîtres de leurs choix de réduction des déchets et favorisent le traitement des végétaux à la parcelle notamment par la distribution de composteurs individuels.

Le SIL atteint un pourcentage global de valorisation matière de 63 %

Les biodéchets et les végétaux sont valorisés à 100 % en filière matière.

Les emballages sont valorisés pour leur matière à hauteur de 79,8 %.

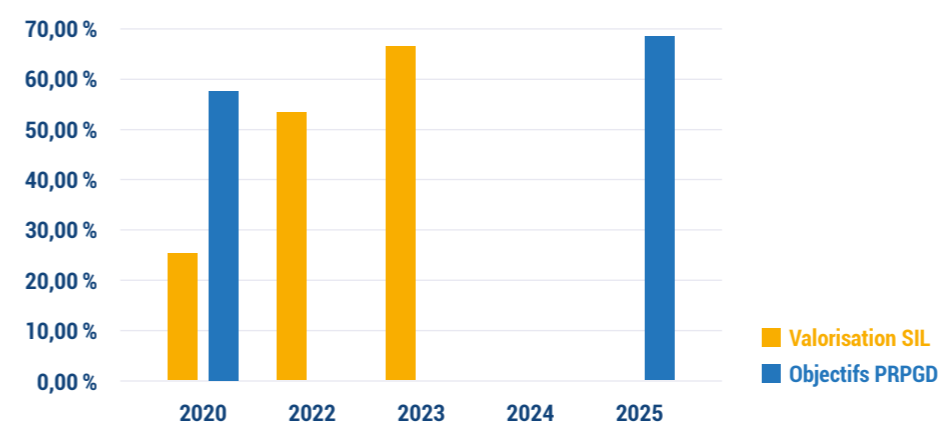
Les ordures ménagères et déchets assimilables incinérés sont valorisés pour leur matière à hauteur

de 34,5 % (métaux ferreux, non ferreux et mâchefers).

La valorisation matière réalisée par le SIL vient compléter celle produite par les EPCI sur le reste des flux de déchets collectés.

En 2023, le SIL a dépassé l'objectif PRPGD de 2020 et approche l'objectif de 65 % pour 2025

Objectifs et valorisation matière





Chiffres clés

		2022	2023
Nombre d'agents au 1^{er} janvier		3 agents titulaires	3 agents titulaires 2 agents contractuels
Population INSEE au 1^{er} janvier (Membres SIL)		185 640 habitants	186 485 habitants
Montant du Budget Fonctionnement Prévisionnel		18 815 466,90 €	22 048 482,55 €
Montant du Budget Fonctionnement Réalisé		18 793 968,87 €	20 477 082,92 €
Coût net de traitement par habitant	Ordures ménagères	55,43 € par habitant	58,07 € par habitant
	Bio déchets	0,03 € par habitant	0,07 € par habitant
	Déchets verts	4,12 € par habitant	4,90 € par habitant
	Tri emballages	20,93 € par habitant	26,25 € par habitant
	TOTAL	80,51 € par habitant	89,30 € par habitant
Tonnage réceptionné SIL (OM)		60 572 tonnes	57 388 tonnes
Tonnage Incinéré OM/DIB (SIL + Tiers SOVAL)		66 940 tonnes	67 663 tonnes
Tonnage Biodéchets		440 tonnes	680 tonnes
Tonnage Collecte sélective	Emballages : 15 088 tonnes		Emballages : 15 700 tonnes
	Carton : 426 tonnes		Carton : 680 tonnes
Tonnage Déchets verts		32 325 tonnes	32 734 tonnes
Quantité chaleur vendue		16 166 MWh	15 378 MWh
Quantité d'électricité injectée sur le réseau		31 328 MWh	36 427 MWh

Chiffres du SIL (établissements membres et sous convention), hors apporteurs tiers du délégataire.

Rapport annuel rédigé par l'équipe du SIL,
avec l'aide des prestataires du SIL

Réalisé par jadecommunication.eu

Photos réalisées par l'équipe du SIL sauf :

- couverture, pages 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 17, 19, 25, 26, 5 (haut droite),
16 (les deux à droite), 21 (salle de commandes, agent du CMVD,
photo 1 de la plateforme de compostage, zone de compostage),
28 (haut gauche), 30 (les deux à droite) : **Gilles de Beauchêne**
- pages 2, 28 (encadré) et 29 : **Laëtitia Lavallette**

Édité en septembre 2024



SIL – Syndicat Intercommunautaire du Littoral
3 avenue Maurice Chupin, 17300 Rochefort
T 05 46 82 81 11 E contact@sil-dechets.fr
sil-dechets.fr